

RAPPORT DE GESTION | 2023

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DEPUIS 1898



**Caisse-Maladie  
des Médecins Suisses**

La société coopérative  
pour les médecins



Il pousse jusqu'à presque 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer et peut vivre 600 ans. Son nom : l'érable sycomore. La croissance de cet arbre généralement esseulé, pouvant atteindre 30 mètres de haut, a de quoi impressionner. Si ses bourgeons et ses feuilles sont magnifiques,

ses fruits, les disamares, le sont plus encore avec leurs nervures spectaculaires. Nombre d'entre nous les appelaient «hélicoptères» quand nous étions enfants et le vent peut les porter sur plus de 100 mètres. Le bois de l'érable sycomore est utilisé dans la fabrication de meubles et d'instruments.

## TABLE DES MATIÈRES

---

Éditorial	<u>4</u>
Organisation	<u>6</u>
Gouvernance	<u>12</u>
Activités des organes	<u>13</u>
Coup d'œil sur 2023	<u>14</u>
Effectiv des membres	<u>15</u>
Analyse des plans de prestation	<u>16</u>
Primes et prestations d'indemnités journalières	<u>17</u>
Évolution des plans de prestation	<u>18</u>
Rapport de situation 2023	<u>20</u>

---

**Comptes annuels**

---

Bilan au 31 décembre 2023	<u>26</u>
Comptes de résultats 2023	<u>28</u>
Flux de trésorerie 2023	<u>30</u>
Immobilier	<u>31</u>
Annexe	<u>32</u>
Rapport de l'organe de révision	<u>38</u>
Liste des délégué-e-s 2021–2024	<u>40</u>
Mandataires	<u>42</u>

---

### Remarque

Les associé-e-s jouissent des mêmes droits et ont les mêmes obligations. Le rapport de gestion parle des médecins en sous-entendant les docteurs ou les doctresses en médecine humaine, dentaire ou vétérinaire ainsi que les chiropraticiens ou les chiropraticiennes. À compter de la page 12, les titres ne seront pas toujours mentionnés dans les textes.

(...) = année précédente

## Chères associées, Chers associés



Après une année 2022 difficile, nous pouvons tirer un bilan positif de l'année écoulée, et ce en grande partie grâce à votre confiance et à votre engagement au sein de la Caisse-Maladie des Médecins Suisses. L'éclaircie sur les marchés financiers a également contribué à ce bon résultat.

Nous célébrons cette année les 125 ans d'existence de la Caisse-Maladie des Médecins Suisses. En plus de marquer un cap dans notre histoire, cette date importante est aussi l'occasion de revenir sur nos succès tout en gardant le regard tourné vers demain.

Malgré la forte hausse des prestations ces dernières années, nous avons pu limiter l'augmentation des primes, qui resteront stables pendant notre année anniversaire. Leur révision à la hausse sera toutefois inévitable l'année prochaine. Nous souhaitons garantir des services compétitifs et accessibles, tout en maintenant notre excellente santé financière.

Dans ce rapport de gestion, nous nous séparons de l'identité visuelle qui nous a accompagné pendant des décennies. Pour répondre à vos besoins et pour nous préparer à l'avenir, nous avons conçu un nouveau graphisme, modernisé notre site web et entièrement remanié notre

concept marketing, afin de faciliter l'accès à nos services et d'en améliorer l'utilisation.

Nous sommes par ailleurs ravi-e-s de pouvoir vous proposer des offres de prévention haut de gamme à des tarifs très avantageux. Votre santé nous tient à cœur et nous souhaitons vous offrir la garantie de la meilleure prise en charge possible.

Malgré les succès remportés jusqu'ici, une période difficile s'annonce si nous souhaitons poursuivre sur cette voie à l'avenir. La hausse du nombre de médecins salarié-e-s et les défis liés à la numérisation requièrent toute notre vigilance et notre flexibilité. Nous savons que des solutions devront être trouvées face à l'augmentation continue des prestations. Enfin, nous reconnaissons la nécessité d'atteindre les jeunes médecins et de conclure de nouveaux partenariats pour accroître notre portée et continuer d'améliorer nos services.

Nous avons confiance en notre capacité à relever ces défis ensemble, assuré-e-s de votre soutien et de votre confiance tout en pouvant compter sur un personnel qualifié et motivé.

La SAEKK aime à se rappeler une citation de Mark Twain face aux défis et aux chances qui se présentent à elle : « Le secret pour avancer est

de commencer. » Nous sommes donc prêt-e-s au changement et à explorer de nouvelles voies, mais aussi à sans cesse rechercher de nouvelles possibilités de nous améliorer.

De tout cœur, nous vous remercions pour votre fidèle soutien et pour la confiance que vous placez dans notre société coopérative.

---

**Dr Jean-Daniel Schumacher**

Président

**Daniel N. Kaufmann**

Directeur

## Assemblée des délégué-e-s

Délégué-e-s pages 41–42

## Membres de l'Administration

Président	<b>Dr méd. Jean-Daniel Schumacher</b> Médecin, Bourguillon   Membre depuis 2014, élu jusqu'en 2025
Vice-président	<b>Dr méd. Guy Bourgeois</b> Médecin, Appenzell   Membre depuis 2016, élu jusqu'en 2025
Membres	<b>Dr méd. dent. Thomas Biel</b> Dentiste, Bad Ragaz   Membre depuis 2003, élu jusqu'en 2025 <b>Dr méd. Rémy Boscacci</b> Médecin, Cottens   Membre depuis 2022, élu jusqu'en 2025 <b>Stefan Bodmer, lic. oec.</b> Niederwil SG   Membre depuis 2015, élu jusqu'en 2025 <b>Dr méd. Lyliam Bozin</b> Médecin, Neuchâtel   Membre depuis 2014, élue jusqu'en 2025 <b>Dr méd. Christine Chiffelle Huber</b> Médecin, Winterthour   Membre depuis 2019, élue jusqu'en 2025 <b>Dr méd. vet. Roland Lanz</b> Vétérinaire, Langnau i.E.   Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2025 <b>Daniel Steiner</b> Expert-comptable, Wilen bei Wil   Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2025 <b>Ivo Wiesendanger, lic. iur.</b> Avocat, Winterthour   Membre depuis 2015, élu jusqu'en 2025

**Secrétaire** **Markus Straub**  
Rüthi (SG)

## Direction

Directeur	<b>Daniel N. Kaufmann</b> lic. iur. HSG, avocat, Weinfelden, depuis 2023
Cadres	<b>Markus Straub</b> Responsable immobilier, Rüthi (SG), depuis 2000 <b>Franco Pasquariello</b> Responsable comptabilité, Wattwil, depuis 2016 <b>Gabriela Braun</b> Responsable indemnités journalières, depuis 2023 (à la SAEKK depuis 2015) <b>Salvatore Russo</b> Responsable assurance-maladie, Saint-Gall, depuis 2023 (à la SAEKK depuis 2006)

## Commission médicale

Président	<b>Dr méd. Guy Bourgeois</b> Appenzell
Membres	<b>Dr méd. Simon Graf</b> Rehetobel AR <b>Dr méd. Christa Mock</b> Gossau <b>méd. prakt. Andreas Quarella</b> Saint-Gall <b>Dr iur. Andreas Wiget</b> Avocat, Saint-Gall

## Organe de révision

**Ernst & Young AG**  
Saint-Gall

## Actuaire

**Libera AG**  
Zurich

# Membres de l'Administration, de la Commission médicale et de la Direction

## Administration



Dr méd. Jean-Daniel Schumacher



Dr méd. dent. Thomas Biel



Stefan Bodmer, lic. oec. HSG



Dr méd. Guy Bourgeois



Dr méd. Lylam Bozin



Dr méd. Christine Chiffelle Huber



Dr méd. vét. Roland Lanz



Daniel Steiner, expert-comptable



Ivo Wiesendanger, lic. iur., avocat



Dr méd. Rémy Boscacci

## Commission médicale



Dr méd. Guy Bourgeois



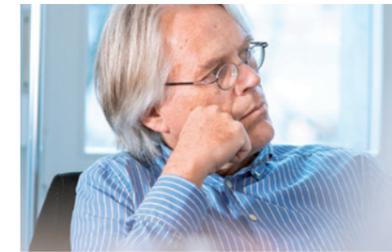
Dr méd. Christa Mock



Dr méd. Simon Graf



Méd. pract. Andreas Quarella



Dr. iur. Andreas Wiget, avocat

## Directeur et cadres



Daniel N. Kaufmann, directeur



Gabriela Braun, responsable indemnité journalière



Salvatore Russo, responsable assurance-maladie



Markus Straub, responsable immobilier



Franco Pasquariello, responsable comptabilité

# Vos interlocutrices et interlocuteurs de la SAEKK

## Conseils et suivi en matière d'indemnités journalières



Maria Donno



Martina Tondelli



Fabienne Walliser

## Conseils et suivi en matière d'assurance-maladie



Elisabeth Häsler



Claudia Graf



Karina Aggeler



Antonella Dede Joos



Samantha Piana



Sara Pierazzoli



Nicolas Züllig



Alia Abdallah

## Administration



Gabriella Fabozzi

## Immobilier



Jacqueline Willi



Juan-Alberto Lopez



Sacha Neff



Tiziano Studer



Johannes Rüesch



Besire Orllati

## GOVERNANCE

Les principes de gouvernance constituent l'ensemble des axes relatifs à la défense des intérêts des associé-e-s. Ils ont pour but de garantir, au plus haut niveau de l'organisation, la transparence ainsi qu'une relation équilibrée entre la conduite et le contrôle, tout en préservant la capacité de décision et l'efficacité de la gestion.

Les principes spécifiques à notre société sont consignés dans les statuts, dans le règlement d'organisation et dans les autres documents réglementaires, telles que les directives par exemple. Le respect de leur application est régulièrement contrôlé et les adaptations éventuelles requises sont effectuées périodiquement.

L'Administration est composée des personnes citées nommément en page 6, toutes de nationalité suisse et domiciliées en Suisse.

Les membres de l'Administration sont élu-e-s par l'Assemblée des délégué-e-s pour un mandat de

quatre ans. Lorsqu'un-e membre atteint l'âge de 70 ans révolus, cette personne est tenue de se retirer lors de l'Assemblée des délégué-e-s suivante. L'Administration se constitue elle-même et élit son président ou sa présidente et son vice-président ou sa vice-présidente parmi ses membres.

La réglementation sur la répartition des compétences entre l'Administration et la Direction est énoncée dans le règlement d'organisation. L'Administration exerce la haute direction de la Caisse-Maladie des Médecins Suisses ainsi que la surveillance et le contrôle des activités de cette dernière.

Le directeur D. Kaufmann et les cadres M. Straub, G. Braun et S. Russo sont de nationalité suisse. F. Pasquariello est de nationalité italienne. Toutes ces personnes sont domiciliées en Suisse.

## Activités des organes

### Assemblée des délégué-e-s

La 32<sup>e</sup> assemblée des délégué-e-s s'est déroulée le 24 juin 2023 à Rigi-Kaltbad.

### Administration

L'Administration s'est réunie à six reprises sous la présidence de Dr Jean-Daniel Schumacher pour traiter des affaires en cours.

La division Audit a tenu six séances ordinaires sous la présidence de Daniel Steiner au cours de l'exercice sous revue, dont deux avec l'organe de révision. Elle s'est réunie à deux reprises supplémentaires en raison de la mise au concours du mandat de l'organe de révision et du nouveau calcul du capital de couverture.

La commission Placement de capitaux, dirigée par Stefan Bodmer, a tenu huit séances ordinaires. Une séance extraordinaire a été organisée

en complément aux fins de la désignation d'une entreprise externe chargée d'examiner les placements de la société coopérative.

### Commission médicale

Les médecins de la Commission médicale, sous la présidence du Dr Guy Bourgeois, assument leurs fonctions de médecins-conseils de manière régulière, généralement à titre hebdomadaire. La Commission se penche notamment sur les cas spéciaux et d'accompagnement lors de séances ad hoc. Dix de ces séances ont eu lieu au cours de l'exercice sous revue.

# Coup d'œil sur 2023

Spécialement pour nos associé-e-s	2023		
Bonus de santé, versement	8 913 680.90		
Excédent, versement	1 615 938.82		
en % des primes brutes	23.60		
<b>Attribution pour des avantages futurs</b>			
Excédent destiné aux associé-e-s	2 000 000.00		
Excédent destiné au rééquilibrage des primes	13 600 000.00		
<b>Associé-e-s</b>		<b>2022</b>	<b>Veränderung</b>
Membres actif-ve-s du plan A (en voie de cessation)	162	182	-20
Membres actif-ve-s du plan B	13 851	13 912	-61
Membres actif-ve-s du plan C	194	127	67
<b>Caisse d'indemnité journalière</b>			
Primes des membres (net)	35 689 905.95	35 518 417.89	171 488.06
Bonus pour années sans sinistres	8 913 680.90	8 964 898.79	-51 217.89
Prestations d'indemnités journalières	35 480 994.80	32 290 159.20	3 190 835.60
<b>Finances</b>			
Actif circulant	192 412 212.01	185 950 991.93	6 461 220.08
Actif immobilisé	663 610 801.54	646 320 884.28	17 289 917.26
Attribution aux capitaux de couverture	7 350 000.00	16 184 000.00	-8 834 000.00
Capitaux de couverture pour les prestations futures éventuelles	691 204 000.00	683 854 000.00	7 350 000

## Solde des comptes, spécialement pour nos associé-e-s :

	2023	2022	Variation
Excédent destiné aux associé-e-s	23 276 869.13	20 892 807.95	2 384 061.18
Excédent destiné à la prévention	5 000 000.00	5 000 000.00	0.00
Excédent destiné au rééquilibrage des primes	13 600 000.00	0.00	13 600 000.00
<b>Total pour les associé-e-s</b>	<b>41 876 869.13</b>	<b>25 892 807.95</b>	<b>15 984 061.18</b>

# Effectif des membres

	2023	2022
<b>Associé-e-s</b>	14 207	14 221
Femmes	46.32%	45.15%
Hommes	53.68%	54.85%
<b>Répartition selon les professions</b>		
Médecins	11 700	11 653
Dentistes	1 769	1 807
Vétérinaires	659	687
Chiropraticien-ne-s	79	74
<b>Nouvelles entrées</b>		
Médecins	628	622
Dentistes	50	60
Vétérinaires	23	19
Chiropraticien-ne-s	5	3
<b>Total</b>	<b>706</b>	<b>704</b>
Médecins avec cabinet	540	469
Médecins salarié-e-s	166	171
Étudiant-e-s	N/A	64
<b>Total</b>	<b>706</b>	<b>704</b>
<b>Variation des indemnités journalières</b>		
Augmentation des indemnités journalières	287	257
Diminution des indemnités journalières	166	177
<b>Sorties</b>		
Décès	28	32
Sorties, atteinte de l'âge limite	692	670

# Analyse des plans de prestation

## Plan de prestation A (en voie de cessation)

Produit	Effectif		Âge moyen	
	2023	2022	2023	2022
Caisse-maladie de base	110	128	86.83	86.34
Caisse-accident de base	108	125	86.82	86.26
Caisse de décès	159	179	88.14	87.51

## Plan de prestation B

La génération des baby-boomers atteint l'âge de se retirer de la profession et de nombreux départs ont été enregistrés, qu'il s'agit de compenser autant que possible par l'adhésion de membres plus jeunes. Cet objectif a été réalisé pour l'indemnité journalière de base dans le plan de prestation B. Un recul des effectifs d'environ 3 % a été enregistré pour l'indemnité journalière complémentaire et pour l'indemnité journalière en cas d'invalidité. La baisse des effectifs s'élevait à plus de 8 % pour l'indemnité de décès.

Produit	Effectif		Âge moyen à l'entrée	
	2023	2022	2023	2022
Indemnité journalière de base	12 081	12 066	41.92	42.05
Indemnité journalière complémentaire	1 254	1 293	42.40	42.52
Indemnité journalière en cas d'invalidité	10 106	10 404	39.09	37.94
Indemnité de décès	458	501	34.78	43.00

## Plan de prestation C

Après des débuts plutôt hésitants en 2020, l'effectif du plan de prestation C est très positif au cours de l'exercice sous revue. On observe toutefois ici aussi une concentration des membres au niveau de l'indemnité journalière de base de courte durée.

Produit	Effectif		Âge moyen à l'entrée	
	2023	2022	2023	2022
Indemnité journalière de base accident et maladie	132	76	39.37	38.00
Indemnité journalière en cas d'invalidité accident et maladie	37	38	38.00	40.40
Indemnité journalière de base maladie	55	39	42.16	38.21
Indemnité journalière en cas d'invalidité maladie	26	20	41.33	44.50

## Bonus de santé

Le bonus de santé a pu être maintenu au niveau élevé de l'exercice précédent pour atteindre un montant total de 8 913 680,90 CHF (8 964 898,79 CHF) en 2023.

# Primes et prestations d'indemnité journalières

Primes des membres	2023	2022	Veränderung
Plan de prestation A (net)	56 943.42	64 793.23	-7 849.81
Plan de prestation B (net)	35 393 997.62	35 289 134.81	+104 862.81
Plan de prestation C (net)	238 964.95	164 489.85	+74 475.10
<b>Total</b>	<b>35 689 905.99</b>	<b>35 518 417.89</b>	<b>+171 488.10</b>

Prestations d'indemnité journalière	2023	2022	Veränderung
Plan de prestation A	469 970.00	444 320.00	+25 650.00
Plan de prestation B	34 695 842.80	31 829 564.20	+2 866 278.60
Plan de prestation C	315 182.00	16 275.00	+298 907.00
<b>Total</b>	<b>35 480 994.80</b>	<b>32 290 159.20</b>	<b>+3 190 835.60</b>
<b>Taux de sinistres*</b>	<b>99.41%</b>	<b>90.91%</b>	

\*Rapport entre prestations d'indemnité journalière et primes des membres

## Pour toutes les questions relatives aux prestations d'indemnité journalière



Fabienne Walliser,  
Gabriela Braun,  
Martina Tondelli  
und Maria Donno

# Évolution des plans de prestation

## Plan de prestation A

Produit	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Primes (montant net)	119 134.81	95 948.08	83 492.29	73 659.43	64 793.23	56 943.42
Prestations	758 290.00	687 090.00	576 890.00	511 680.00	444 320.00	469 970.00
Solde	- 639 155.19	- 591 141.92	- 493 397.71	- 438 020.57	- 379 526.77	- 413 026.58

Le solde négatif annuel entre les primes nettes et les prestations présente également une tendance à la baisse sous l'effet de la diminution du nombre de membres. Ce plan est de moins en moins important pour la société coopérative.

## Plan de prestation B

Produit	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Primes (montant net)	32 119 893.47	32 614 494.89	33 071 016.68	35 050 367.42	35 289 134.81	35 393 997.62
Prestations	25 106 043.00	28 166 789.60	29 104 425.00	30 133 435.00	31 829 564.20	34 695 842.80
Solde	7 013 850.47	4 447 705.29	3 966 591.68	4 916 932.42	3 459 570.61	698 154.82

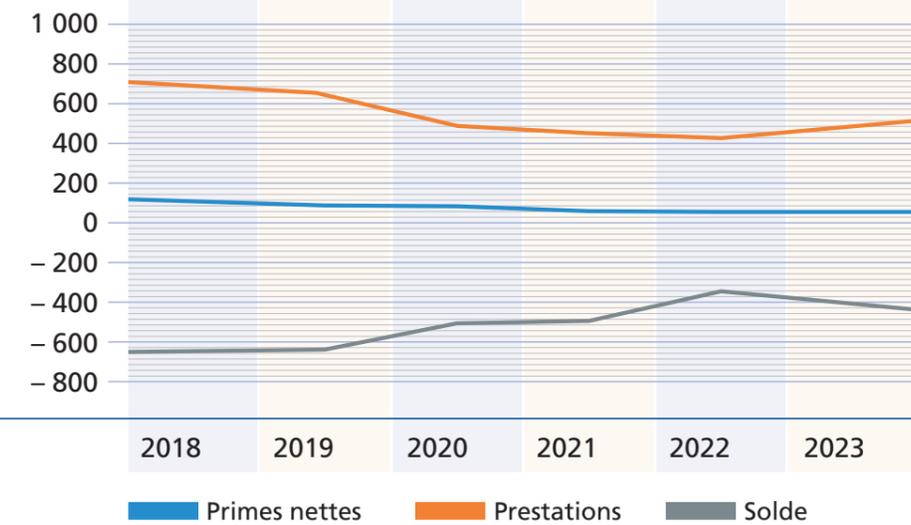
Une baisse continue du solde entre primes nettes et prestations s'est dessinée ces dernières années dans le plan de prestation B, de loin le plus important pour la société coopérative. Une grande partie de la hausse du volume des primes 2021 est due à l'augmentation des cotisations. Nous nous attendons à voir les prestations dépasser les primes pour la première fois en 2024.

## Plan de prestation C

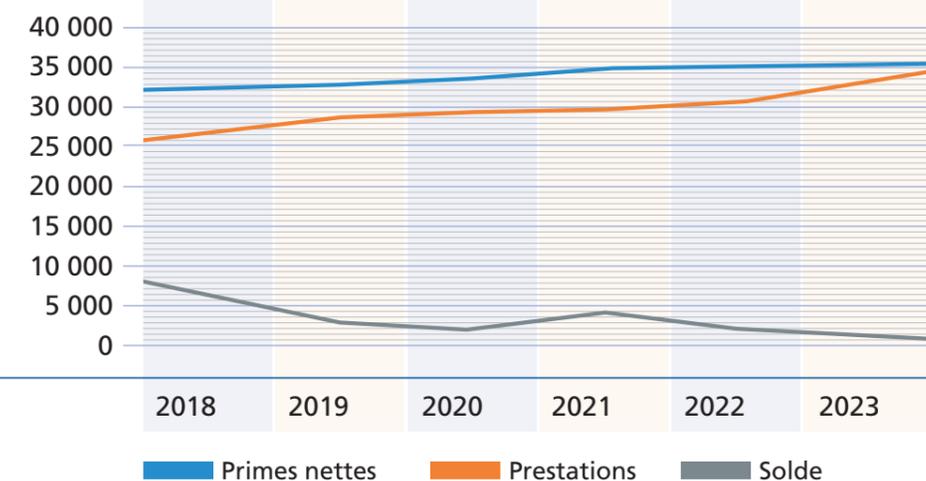
Produit	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Primes (montant net)	0.00	0.00	35 289.85	122 104.20	164 489.85	238 964.95
Prestations	0.00	0.00	0.00	0.00	16 275.00	315 182.00
Solde	0.00	0.00	35 289.85	122 104.20	148 214.85	-76 217.05

Les primes annuelles du plan de prestation C, lancé au cours de l'année, se développent avec une tendance positive. Malheureusement, un seul cas de prestations plus important en 2023 a entraîné un solde négatif entre les primes nettes et les prestations.

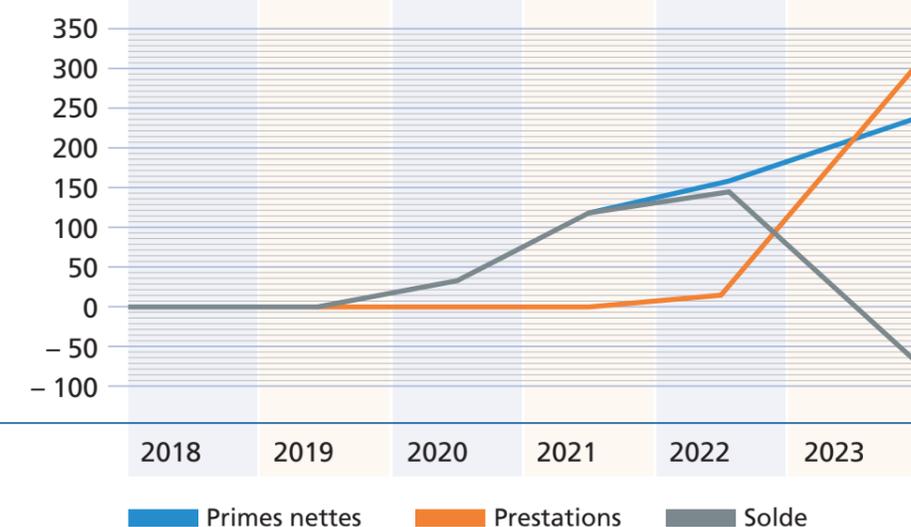
## Plan de prestation A (en milliers de CHF)



## Plan de prestation B (en milliers de CHF)



## Plan de prestation C (en milliers de CHF)



## Modèle commercial

Outre le versement d'indemnités journalières et de décès, la société coopérative vise aussi l'aide à la réinsertion professionnelle et la mise en relation avec des sociétés de prévoyance et d'assurance.

D'une part, la société coopérative met en œuvre l'objectif statutaire en offrant des indemnités journalières de base et en cas d'invalidité lors d'une incapacité de travail ou de gain. De l'autre, elle s'attache à proposer à ses membres, et à leur famille, les produits les plus avantageux possibles dans le domaine de l'assurance-maladie en offrant des services d'intermédiation. Face notamment à la hausse du nombre et du coût des cas de sinistres, la société coopérative présentera à l'avenir davantage de modules dans le domaine de la prévention.

La définition précise de ses segments de clientèle, à savoir les spécialistes de la médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropratique, permet à la société coopérative de se concentrer pleinement sur ces groupes professionnels et de répondre à leurs besoins spécifiques. Les produits relevant du domaine des indemnités journa-

lières sont exclusivement distribués au moyen d'un vaste réseau de sociétés de courtage. Dans le domaine de l'assurance-maladie, la distribution est effectuée soit par les sociétés de courtage, soit directement par le personnel de la société coopérative.

Outre les primes des associé·e·s, les revenus et gains en capital tirés des immobilisations financières constituent, selon les évolutions des bourses, une part importante des recettes totales. Ces rentrées permettent de constituer le capital de couverture nécessaire, mais aussi d'accumuler des réserves complémentaires pour répondre aux éventuels futurs droits aux prestations des membres.

Pour pouvoir satisfaire aux diverses demandes et relever les défis qui se posent à elle, la société coopérative est subdivisée en quatre secteurs sur le plan organisationnel : indemnités journalières, assurance-maladie, finances et immobilier. Des spécialistes chevronné·e·s travaillent dans ces domaines individuels, sans toutefois perdre de vue la stratégie de l'entreprise.

La société coopérative entretient notamment les partenariats suivants :

- La société coopérative ne disposant pas de son propre service externe, une collaboration étroite avec différentes sociétés de courtage, principalement spécialisées dans la profession de médecin, est essentielle et ces partenariats devront être approfondis.
- La société coopérative se présente sous le nom « Les Assureurs-médecins » aux côtés de la fondation de prévoyance PatBVG et de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative. Cette association permet d'exploiter des synergies pour répondre au mieux aux besoins du personnel médical.
- En 2023, la société coopérative a joué le rôle d'intermédiaire dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire et surobligatoire pour l'EGK-Caisse de Santé, ainsi que pour Helsana, Sanitas, le Groupe Mutuel et Assura. À la suite de la modification du droit en matière d'intermédiation en 2024, la société coopérative intervient dorénavant exclusivement en tant qu'intermédiaire liée de l'EGK-Caisse de Santé et gère également pour celle-ci une agence dite spécialisée afin d'assurer une prise en charge optimale de la clientèle.

## Situation financière

La situation économique de la coopérative est extrêmement stable. Libera AG, spécialiste des caisses de pension, a ainsi attesté d'un taux de couverture de la société coopérative de 117,7 % et d'un taux de financement de 132 % dans une expertise détaillée.

En ce qui concerne l'activité commerciale de la société coopérative, le taux de sinistres dans le domaine des indemnités journalières a pour la première fois frôlé les 100 %.

## Gestion des risques

L'Administration examine chaque année les risques de la société coopérative et procède aux ajustements requis le cas échéant. Les risques liés aux placements (évolutions des cours, monnaies, situation économique générale, marché immobilier) ainsi que la santé des membres

Le secteur des indemnités journalières était négatif, compte tenu des frais administratifs. La société coopérative a pu très facilement supporter cette situation grâce au contexte favorable sur les marchés financiers.

La coopérative célébrant son 125e anniversaire en 2024, elle renonce à augmenter les primes pour une année supplémentaire. Cette hausse sera néanmoins inévitable en 2025.

(évolution non prévisible de la profession de médecin) ont été qualifiés de risques principaux. Les risques n'ont changé que dans une mesure négligeable par rapport à l'exercice précédent.

## Environnement et concurrence

Contrairement aux produits de la plupart des autres prestataires, les plans de prestation offerts par la société coopérative constituent ce qu'on appelle des assurances de somme. Celles-ci couvrent un montant prédéfini, indépendamment des coûts ou pertes effectivement subis par un·e membre. Si l'on y ajoute les montants très attractifs des primes, la position actuelle de la coopérative doit être jugée très compétitive. L'évolution du métier vers une activité salariée

dans des hôpitaux ou des cabinets de groupe au détriment du statut indépendant place la société coopérative face à un certain nombre de défis, d'autant que les produits d'indemnité journalière ont principalement été mis au point pour les médecins exerçant à titre indépendant. La tendance à la baisse du nombre et du degré d'assurances conclues pour l'indemnité journalière en cas d'invalidité doit également être contrée.

## Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

En moyenne annuelle, la société coopérative employait 18,5 EPT avec taux d'occupation fixe. Cinq personnes étaient en outre employées au salaire horaire, pour quelques heures par mois.

Six concierges exerçaient également une petite activité accessoire pour les biens immobiliers gérés par la société coopérative.

## Activités de recherche et de développement

---

La société coopérative n'a mené aucune activité de recherche et de développement en 2023.

## Événements extraordinaires

---

La coopérative n'a enregistré aucun événement extraordinaire au cours de l'exercice écoulé.

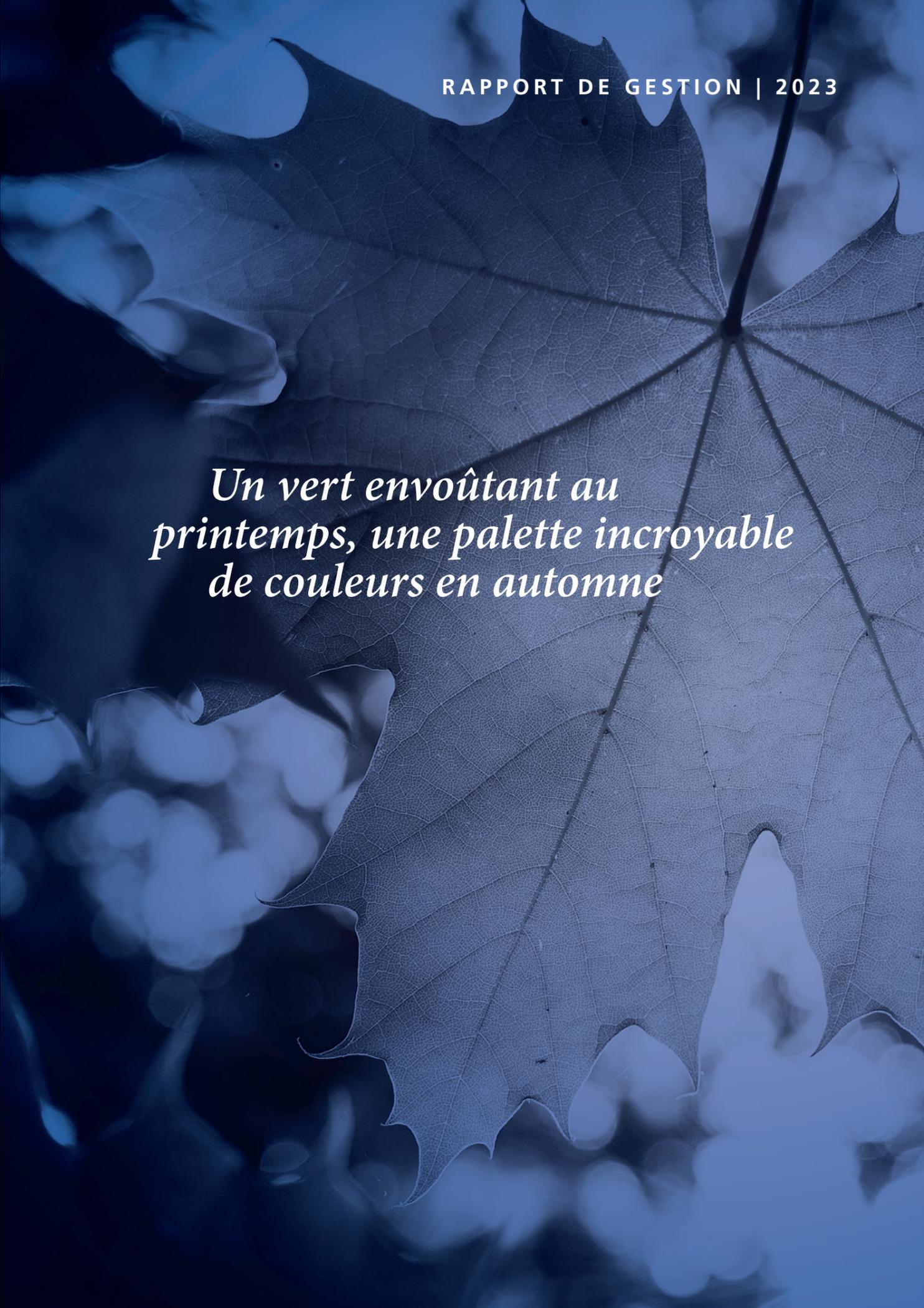
## Perspectives et stratégie

---

La société coopérative reste très bien positionnée auprès des spécialistes de la médecine humaine, dentiste, vétérinaire et chiropratique. Comme mentionné dans la section Environnement et concurrence ci-dessus, le marché est en pleine muta-

tion. La société coopérative s'est fixé pour objectif de compenser les départs de baby-boomers ces prochaines années par de nouvelles adhésions de membres plus jeunes. La société coopérative se concentre notamment sur les aspects suivants :

- Image sur le marché : afin d'atteindre davantage de jeunes – mais pas seulement –, la société coopérative modernise complètement son image à la fin du mois d'avril 2024 au moyen d'un nouveau logo, d'un nouveau site web et de mesures promotionnelles sur les réseaux sociaux et à travers des affiches.
- Prévention : en plus des indemnités journalières et de l'assurance-maladie, la société coopérative investira davantage dans le domaine de la prévention et offrira à ses membres des modules ad hoc à des conditions préférentielles.
- Développement de produits : pour encore mieux répondre aux besoins de sa clientèle, la société coopérative lancera un nouveau produit d'indemnité journalière sur le marché en 2025. Elle envisage notamment de verser des indemnités journalières au-delà des 65 ans révolus sous certaines conditions, de proposer systématiquement l'accident comme module à option et de recalculer les tarifs selon l'âge et le sexe.
- Environnement informatique : le logiciel standard pour l'indemnité journalière, TOPASS, arrivera en fin de vie dans les années qui viennent, l'occasion d'analyser l'ensemble de l'environnement informatique de la société coopérative et de progresser dans la numérisation, un objectif dont elle reste encore très éloignée.
- Réseau de sociétés de courtage : le réseau de sociétés de courtage doit être étendu et la collaboration avec les sociétés de courtage privilégiées encore intensifiée. Un portail clientèle doit être mis à la disposition des sociétés de courtage ces prochaines années pour faciliter la collaboration de la société coopérative avec celles-ci.
- Partenariats : la société coopérative cherchera d'autres coopérations en sus de ses partenaires actuels afin d'offrir à ses membres le plus grand bénéfice possible. Ces partenariats ne peuvent toutefois pas remettre son indépendance en question.



*Un vert envoûtant au printemps, une palette incroyable de couleurs en automne*

Heute  
für **morgen**  
sorgen.

Sorgen müssen Sie sich nicht.  
Das übernehmen wir für Sie und  
sorgen für Ihre finanzielle Sicherheit.

**Von Ärzten für Ärzte. Seit 125 Jahren.**

[saekk.ch](http://saekk.ch)

## ASSURANCE-MALADIE

« *Nous représentons les  
intérêts de nos associé·e·s* »

La société coopérative tient à offrir à ses membres un vaste avantage clientèle. C'est notamment pour cette raison que l'équipe chargée de l'assurance-maladie assure la prise en charge des membres de la société coopérative ainsi que de leur famille, dans les domaines de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance complémentaire selon la LCA. Elle a conclu des contrats de coopération avec l'EGK-Caisse de Santé, Helsana, Sanitas, le Groupe Mutuel et Assura. Concernant l'EGK-Caisse de Santé, il existe dans

le domaine de l'assurance complémentaire différents produits exclusivement conçus pour la catégorie de clientèle décrite ci-dessus. La société coopérative assure la prise en charge de plus de 15 000 client·e·s de A à Z, depuis le premier conseil jusqu'à la résiliation en passant par la conclusion d'une assurance. L'équipe chargée de l'assurance-maladie attache une importance particulière aux besoins individuels et à la prise en charge personnelle de chaque client·e.

**Nous sommes à votre écoute pour toute question relative à la caisse maladie**



André Frischknecht  
Nicolas Züllig  
Salvatore Russo  
Antonella Dede Joos  
Sara Pierazzoli  
Samantha Piana  
Karina Aggeler

## Bilan au 31 décembre 2023

### Actifs

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif circulant</b>		
Trésorerie	189 797 279.62	184 626 965.43
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	23 081.85	51 087.65
Autres créances à court terme	1 462 340.28	877 695.47
Actifs de régularisation	1 129 510.26	395 243.38
<b>Total Actif circulant</b>	<b>192 412 212.01</b>	<b>185 950 991.93</b>
en % du total du bilan	22.5	22.3
<b>Actif immobilisé</b>		
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Obligations</b>		
Obligations Suisse CHF	155 314 909.55	137 683 943.17
Obligations Étranger CHF	84 613 940.79	75 929 040.83
<b>Actions</b>		
Actions Suisse	40 899 524.56	39 615 779.30
<b>Fonds de placement</b>		
Biens immobiliers Suisse	26 814 719.24	26 814 719.24
Biens immobiliers Étranger	42 913 364.48	62 030 743.47
Actions Suisse	13 358 654.30	16 164 012.45
Actions Étranger	96 971 029.98	92 867 480.52
Hedge funds	26 450 911.15	30 589 079.69
Insurance Linked Securities	33 708 111.31	33 708 114.73
<b>Participations</b>	31 920.00	31 920.00
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Immobilier	142 484 816.18	130 804 650.88
Autres immobilisations corporelles	34 700.00	57 800.00
<b>Immobilisations incorporelles</b>	14 200.00	23 600.00
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>663 610 801.54</b>	<b>646 320 884.28</b>
en % du total du bilan	77.5	77.7
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>856 023 013.55</b>	<b>832 271 876.21</b>

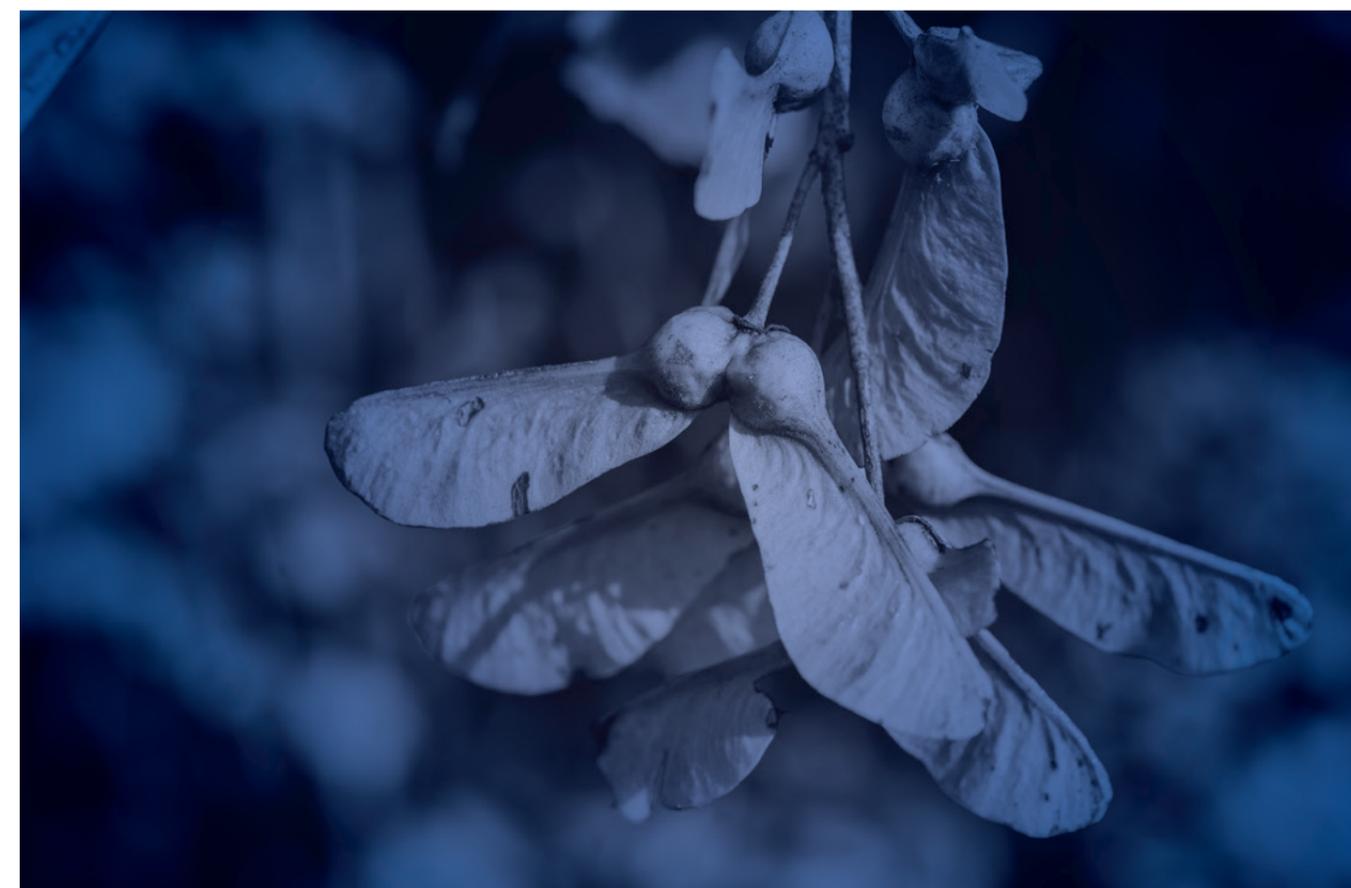
### Passifs

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
<b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</b>		
Bénéficiaires d'indemnités journalières	3 215 067.55	3 069 149.55
Biens des associé-e-s	46 195.09	54 647.94
<b>Autres dettes à court terme</b>		
Tiers	426 016.09	879 540.73
Passifs de régularisation	15 824 365.86	20 292 784.05
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>19 511 644.59</b>	<b>24 296 122.27</b>
en % du total du bilan	2.3	2.9
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
<b>Autres dettes à long terme</b>	51'600.00	51 600.00
<b>Provisions</b>		
Capitaux de couverture	691 204 000.00	683 854 000.00
Excédent destiné aux associé-e-s	23 276 869.13	20 892 807.95
Excédent destiné au rééquilibrage des primes	13 600 000.00	0.00
Excédent destiné à la prévention	5 000 000.00	5 000 000.00
Autres provisions	510 000.00	553 930.55
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>733 642 469.13</b>	<b>710 352 338.50</b>
en % du total du bilan	85.7	85.4
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>753 154 113.72</b>	<b>734 648 460.77</b>
en % du total du bilan	88.0	88.3
<b>Capitaux propres</b>		
Réserve de la société coopérative	95 123 415.44	93 781 992.23
Fonds destiné aux cas extrêmes	2 500 000.00	2 500 000.00
Bénéfice de l'exercice	5 245 484.39	1 341 423.21
<b>Total capitaux propres</b>	<b>102 868 899.83</b>	<b>97 623 415.44</b>
Bénéfice de l'exercice	12.0	11.7
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>856 023 013.55</b>	<b>832 271 876.21</b>

## Comptes de résultats

	2023	2022
Caisse d'indemnité journalière	208 911.19	3 228 258.69
Primes (montant net)	35 689 905.99	35 518 417.89
Plan A	56 943.42	64 793.23
Plan B	35 393 997.62	35 289 134.81
Plan C	238 964.95	164 489.85
Prestations	35 480 994.80	32 290 159.20
Plan A	469 970.00	444 320.00
Plan B	34 695 842.80	31 829 564.20
Plan C	315 182.00	16 275.00
<b>Produits des placements de capitaux</b>	<b>46 529 481.94</b>	<b>50 247 828.46</b>
Loyers	8 196 080.00	9 109 277.08
Produits de la vente de biens immobiliers	0.00	9 266 359.90
Produits des titres	12 803 317.46	11 837 857.07
Bénéfice résultant de la vente de titres	7 691 335.04	15 671 427.27
Autres produits résultant des placements de capitaux	17 838 749.44	4 362 907.14
<b>Charges pour les placements de capitaux</b>	<b>13 740 144.69</b>	<b>48 664 465.13</b>
Pertes résultant des ventes de titres	1 172 967.16	574 882.33
Amortissements/provisions biens immobiliers	1 683 600.00	1 700 600.00
Autres charges résultant des placements de capitaux	10 883 577.53	46 388 982.80
<b>Attribution aux capitaux de couverture</b>	<b>7 350 000.00</b>	<b>16 184 000.00</b>
<b>Produits d'activités d'intermédiation</b>	<b>1 607 606.90</b>	<b>1 552 685.05</b>
<b>Charges d'activités d'intermédiation</b>	<b>234 559.40</b>	<b>268 049.00</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>27 021 295.94</b>	<b>-10 087 741.93</b>
Charge de personnel	2 897 991.76	3 322 532.50
Autres charges d'exploitation	2 052 147.39	2 121 643.11
Résultat d'exploitation avant impôts et amortissement	22 071 156.79	-15 531 917.54
Amortissement et corrections de valeur sur les autres immobilisations corporelles et incorporelles	32 500.00	54 400.00
Produit exceptionnel	0.00	-5 750 000.00

	2023	2022
Charges de personnel	2 897 991.76	3 322 532.50
Autres charges d'exploitation	2 052 147.39	2 121 643.11
Résultat d'exploitation avant impôts et amortissements	22 071 156.79	-15 531 917.54
Amortissements et corrections de valeur sur les autres immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	32 500.00	54 400.00
Produit exceptionnel	0.00	5 750 000.00
Résultat d'exploitation avant impôts	22 038 656.79	-9 836 317.54
Attribution à l'excédent destiné aux associé-e-s	4 000 000.00	2 000 000.00
Attribution à l'excédent destiné au rééquilibrage des primes	13 600 000.00	-13 600 000.00
Résultat de l'exercice avant impôts	4 438 656.79	1 763 682.46
<b>Impôts directs</b>	<b>-806 827.60</b>	<b>422 259.25</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>5 245 484.39</b>	<b>1 341 423.21</b>



# COMPTES ANNUELS

## Flux de trésorerie

	2023	2022
Bénéfice de l'exercice	5 245 484.39	1 341 423.21
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations	4 366 100.00	255 000.00
Produits de la vente de biens immobiliers	0.00	-9 039 606.20
Bénéfice résultant de la vente de titres	-6 518 367.89	-15 096 544.94
Pertes de titres non réalisées	-7 205 026.47	40 695 617.37
Variation créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	28 005.80	-14 716.15
Variation autres créances à court terme	-584 644.81	151 679.07
Variation actifs de régularisation	-734 266.88	-154 563.37
Variation dettes résultant de la vente de biens et de prestations de services	137 465.15	359 634.24
Variation autres dettes à court terme	-453 524.64	-782 866.36
Variation passifs de régularisation	-4 468 418.19	-2 965 091.85
Variation provisions	23 290 130.63	-4 988 371.94
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>13 102 937.09</b>	<b>9 761 593.08</b>
Investissements immobilisations financières	-87 827 255.79	-89 111 734.43
Désinvestissements immobilisations financières	93 258 398.19	72 047 340.36
Investissements biens immobiliers	-13 363 765.30	-16 082 205.35
Désinvestissements biens immobiliers	0.00	28 384 000.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-7 932 622.90</b>	<b>-4 762 599.42</b>
<b>Variation du fonds de trésorerie net</b>	<b>5 170 314.19</b>	<b>4 998 993.66</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE TRÉSORERIE NET</b>		
au 1er janvier	184 626 965.43	179 627 971.77
au 31 décembre	189 797 279.62	184 626 965.43
<b>Variation du fonds de trésorerie net</b>	<b>5 170 314.19</b>	<b>4 998 993.66</b>

# IMMOBILIER

## Nouveau complexe à Zizers (GR)



Un nouveau complexe immobilier est en cours de construction à Zizers, dans les Grisons. La SAEKK a acheté trois de ces bâtiments, composés d'appartements locatifs. L'emménagement des premier-ère-s locataires est prévu le 1er juin 2024 à Bungertstrasse 5, le 1er juillet 2024

à Bungertstrasse 3 et le 1er décembre 2024 à Bungertstrasse 7.

Tous les appartements ont d'ores et déjà été loués.

# Annexe

## Principes de la présentation des comptes

La société coopérative Caisse-Maladie des Médecins Suisses (SAEKK) établit les comptes conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du droit des obligations suisse (art. 957–962 CO).

## Principes d'évaluation

### Conversion des monnaies étrangères

La Caisse-Maladie des Médecins Suisses (SAEKK) établit les comptes annuels en francs suisses. Le montant des charges et des produits en monnaies étrangères est converti en CHF au cours du change en vigueur à la date de la transaction. Les postes du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du change du jour de la date du bilan. Les principaux cours utilisés sont :

Monnaies étrangères	31.12.2023	31.12.2022
1 EUR	0.9305	0.9883
1 USD	0.8416	0.9252

### Trésorerie

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et les avoirs bancaires. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale. Des promesses de paiement irrévocables de l'ordre de 25 367 000 CHF (année précédente : 25 367 000 CHF) ont été émises par la Banque Cantonale de Saint-Gall pour les biens immobiliers en construction à Aarburg AG et Zizers GR. Ce montant ne peut être rendu disponible et utilisé que pour ces deux projets.

### Actifs de régularisation

L'évaluation s'effectue à leur valeur nominale. Les postes des actifs de régularisation comprennent les charges payées d'avance, les intérêts courus des placements financiers, la délimitation temporelle et matérielle des différents postes de charges et de produits.

### Obligations

Les obligations sont inscrites à hauteur de leur valeur d'acquisition ou à une valeur de marché inférieure.

### Actions

Les actions sont inscrites à hauteur de leur valeur d'acquisition ou à une valeur de marché inférieure.

### Fonds de placement

Les fonds de placement sont inscrits à hauteur de leur valeur d'acquisition ou à une valeur de marché inférieure.

### Participations

Il s'agit de la part d'actions détenues par la Caisse-Maladie des Médecins suisses dans la Parkgarage Oberer Graben SA (62 %). Les actions figurent à hauteur de leur valeur nominale.

### Immobilier

Les biens immobiliers sont portés individuellement au bilan conformément aux coûts d'investissement après déduction des amortissements. Si l'estimation de la valeur d'un bien immobilier s'avère inférieure à sa valeur comptable, l'écart sera corrigé.

### Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles acquises et les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels informatiques, sont portées à l'actif à partir d'une valeur globale de 10 000 CHF si elles fournissent une utilité mesurable sur plusieurs années. Elles sont amorties de manière linéaire sur la valeur d'acquisition. L'actualité de la valeur est contrôlée chaque année et, si nécessaire, il est procédé à des amortissements supplémentaires comptabilisés à la charge du compte de résultat.

Position	Durée d'utilisation	Taux d'amortissement
Immobilier		1.5 %
Équipements et installations	2.5–5 ans	20–40 %
Véhicules	2.5–4 ans	25–40 %
Installations informatiques	2–5 ans	20–50 %
Immobilisations incorporelles	2–3 ans	33–50 %

# ANNEXE

## Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation contiennent les revenus déjà encaissés qui concernent le nouvel exercice ainsi que les factures non encore reçues pour l'exercice en cours. La valorisation se fait à la valeur nominale ou selon la meilleure estimation possible.

## Impôts

Les impôts courants sur le capital et les bénéfices (y compris l'impôt sur les gains immobiliers) sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les engagements fiscaux à court terme sont compris dans les comptes de régularisation passifs.

## Provisions

### Excédent destiné aux associé-e-s

Une part d'un excédent annuel qui serait disponible une fois les opérations nécessaires à effectuer prises en compte pourra être utilisée aux fins d'une réduction en pourcentage des primes des associé-e-s.

L'évolution des comptes d'excédents apparaît dans le tableau ci-dessous.

### Excédents (CO)

CHF	pour les associé-e-s	pour le rééquilibrage des primes	pour la prévention	Total
<b>Valeur comptable au 31. 12. 2021</b>	<b>21 099 248</b>	<b>13 600 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>39 699 248</b>
Constitution	2 000 000	0	0	2 000 000
Affectation	2 206 440	13 600 000	0	15 806 440
<b>Valeur comptable au 31. 12. 2022</b>	<b>20 892 808</b>	<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>25 892 808</b>
Constitution	4 000 000	13 600 000	0	17 600 000
Affectation	1 615 939	0	0	1 615 939
<b>Valeur comptable au 31. 12. 2023</b>	<b>23 276 869</b>	<b>13 600 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>41 876 869</b>

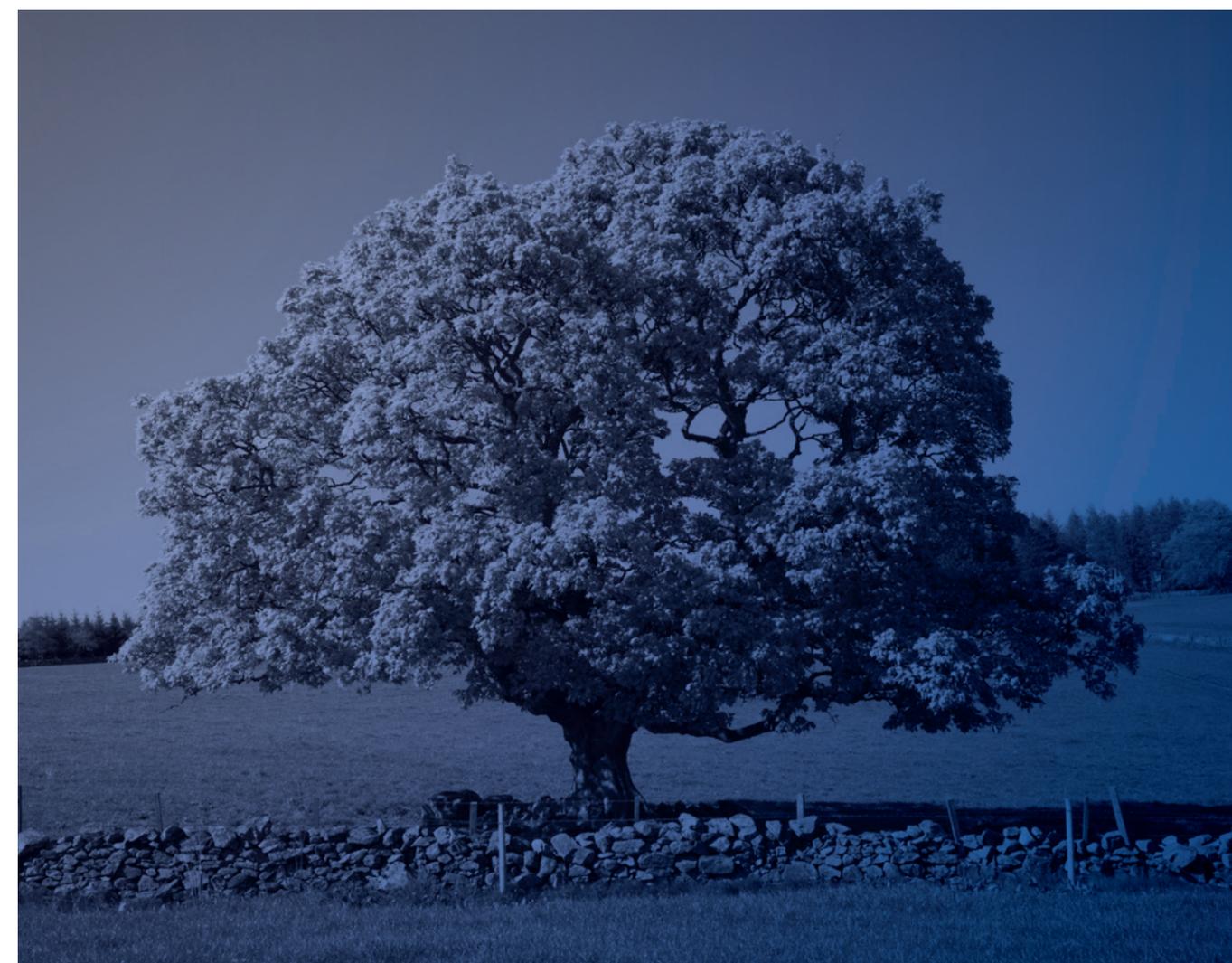
## Charges de personnel

Des réserves patronales à hauteur de 355 548 CHF (43 931 CHF) ont été dissoutes au cours de l'exercice sous revue.

## Capital de couverture

Les capitaux de couverture nécessaires ont été recalculés à la fin de l'exercice financier par Libera SA, Zurich, un actuaire indépendant. Le calcul du capital de couverture nécessaire repose sur les principes suivants :

- Plan de prestation A : bases techniques AVS VIIbis
- Plans de prestation B et C : bases techniques LPP 2020, table périodique 2023, avec adaptation des probabilités d'invalidité et de décès
- Taux d'intérêt technique de 1,25 % pour tous les plans de prestation (année précédente : 1,25 %)
- Sexe des membres
- Réserve de longévité (comme pour l'année précédente, actuellement uniquement pour le plan de prestation A)
- Provision IBNR (IBNR = Initiated but not reported) = pour les cas de droit aux prestations existants, mais pas encore annoncés
- Pour les membres actif-ve-s des plans B et C, le capital de couverture se calcule selon le système de répartition des capitaux de couverture, selon l'analyse de risque de Libera



## Autres informations

---

### Dissolution nette des réserves latentes

---

Au cours de l'année sous revue, des réserves latentes de l'ordre de 0 CHF (20 930 000 CHF) ont été dissoutes, de ce montant ont été dissoutes des provisions d'un total de 0 CHF (5 750 000 CHF) à travers les produits extraordinaires.

### Données sur les emplois à plein temps en moyenne annuelle

---

Le nombre des emplois à plein temps s'élevait en moyenne annuelle à 18,5 (18,1) durant l'exercice sous revue.

### Honoraires des prestations de révision et autres prestations

---

Les honoraires pour les prestations en matière de révision étaient de 72 000 CHF (72 000 CHF).  
Les honoraires pour les prestations fiscales se montaient à 62 700 CHF (32 500 CHF).

### Comptes annuels établis selon une norme comptable reconnue (art. 962 CO)

---

Les comptes annuels sont également établis conformément au référentiel complet Swiss GAAP FER, contrôlés par l'organe de révision et présentés à l'assemblée des délégué-e-s (organe suprême de la société coopérative). Il est renoncé à une publication dans le rapport de gestion.

## MENTIONS LÉGALES

---

### Édition

SAEKK  
Société coopérative Caisse-  
Maladie des Médecins Suisses,  
établie à Saint-Gall

### Production

Daniel Leuenberger  
Integral & Leuenberger  
Werbeagentur AG  
Busswilstrasse 12  
3250 Lyss  
integral-leuenberger.ch

### Conception

Patrick Fawer  
VIENNE BIENNE  
Bureau für visuelle Kompetenz  
Jean Sessler Strasse 2  
2502 Biel  
viennebienne.com

### Texte

Jürg Freudiger  
freudiger text konzept  
Schulstrasse 11  
2572 Mörigen  
freudiger.ch

### Print

Ritter Druck AG  
Kuglgasse 16  
9004 St. Gallen  
ritterdruck.ch



Les médecins  
aussi ont des  
accidents.

Nous assurons votre perte de gain.  
**Des médecins pour les médecins.**  
**Depuis 125 ans.**

[saekk.ch](http://saekk.ch)

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
St. Leonhard-Strasse 76  
Case postale  
CH-9001 Saint-Gall

Téléphone: +41 58 286 20 20  
www.ey.com/fr\_ch

A l'Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse-Maladie des Médecins Suisses, Saint-Gall, le 27 mars 2024

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

 **Opinion d'audit**  
Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société coopérative Caisse-Maladie des Médecins Suisses (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

 **Fondement de l'opinion d'audit**  
Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

 **Autres informations**  
La responsabilité des autres informations incombe à l'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Building a better working world

2

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

 **Responsabilités de l'administration relatives aux comptes annuels**  
L'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

 **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**  
Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

 Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Iwan Zimmermann  
(Qualified Signature)  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Luca Pieli  
(Qualified Signature)  
Expert-réviseur agréé

**Annexe**  
► Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)

# LISTE DES DÉLÉGUÉ·E·S 2021 – 2024

## Circonscription électorale 1 | GE/JU/NE/VD/VS Sièges | 11

Dr méd. <b>Albrecht Gubler Marie-Odile</b>	1805 Jongny
Dr méd. <b>Da Costa Ferreira Alexandre</b>	1196 Gland
Dr méd. <b>Gartenmann Christian</b>	2525 Le Landeron
Dr méd. <b>George François</b>	1201 Genève
Dr méd. <b>Hagmann Michael</b>	1009 Pully
Dr méd. <b>Kremser Roswitha</b>	3960 Sierre
Dr méd. <b>Lehky Hagen Monique</b>	3902 Glis
Dr méd. <b>Munoz Carlos-Fernando</b>	2900 Porrentruy
Dr méd. <b>Paris Valérie</b>	1233 Bernex
Dr méd. <b>Pruès-Latour Valérie</b>	1225 Thônex
Dr méd. <b>Schworerer Joan</b>	1196 Gland

## Circonscription électorale 2 | AG/BL/BS/SO Sièges | 6

Dr méd. <b>Klar Joachim</b>	4612 Wangen b. Olten
Dr méd. <b>Misterli Reto</b>	4455 Zunzgen
Dr méd. <b>Reisten Oliver</b>	4600 Olten
Dr méd. <b>Steiner Andreas</b>	4053 Basel
PD Dr méd. <b>Templeton Arnoud</b>	4058 Basel
Dr méd. <b>Zutter Andreas</b>	4056 Basel

## Circonscription électorale 3 | AI/AR/GL/GR/SG/TG (FL) Sièges | 5

Dr méd. <b>Buess Martin</b>	7430 Thusis
Dr méd. <b>Clerc Thomas</b>	8355 Aadorf
Dr méd. <b>Fehr Fabian</b>	9413 Oberegg
Dr méd. <b>Hettich Adelheid</b>	9642 Ebnat-Kappel
Dr méd. <b>Sibalic Vladimir</b>	9000 St. Gallen

## Circonscription électorale 4 | BE/FR Sièges | 5

Dr méd. <b>Béguin Pierre</b>	2502 Biel/Bienne
Dr méd. <b>Buatsi Reber Janet</b>	3014 Bern
Dr méd. <b>Eggenberger Peter</b>	1700 Fribourg
Dr méd. <b>Grob-Blum Philipp</b>	3700 Spiez
Dr méd. <b>Michel Jean-Marie</b>	1700 Fribourg

## Circonscription électorale 5 | LU/NW/OW/SZ/TI/ZG/UR Sièges | 5

Dr méd. <b>Braga Andrea Vincenzo</b>	A-2372 Giesshübl
Dr méd. <b>Bucher Hansjörg</b>	6390 Engelberg
Dr méd. <b>Erba Danilo</b>	6654 Cavigliano
Dr méd. <b>Frei Seraina Cathrin</b>	3013 Bern
Dr méd. <b>Studer Thomas</b>	6170 Schüpfheim

## Circonscription électorale 6 | SH/ZH Sièges | 8

prakt. med. <b>Diener Olivier</b>	8408 Winterthur
Dr méd. <b>Hofmänner Daniel</b>	8091 Zürich
Dr méd. <b>Khanna Sajiv</b>	8400 Winterthur
Dr méd. <b>Kuropkat Christiane</b>	8810 Horgen
dipl. méd. <b>Schäfer Johannes</b>	8200 Schaffhausen
Dr méd. <b>Schalcher Christoph</b>	8606 Greifensee
Dr méd. <b>Scherr Patrick</b>	8400 Winterthur
Dr méd. <b>Sehmsdorf Ute</b>	8032 Zürich

## Circonscription électorale 7 | Zahnärzte Sièges | 8

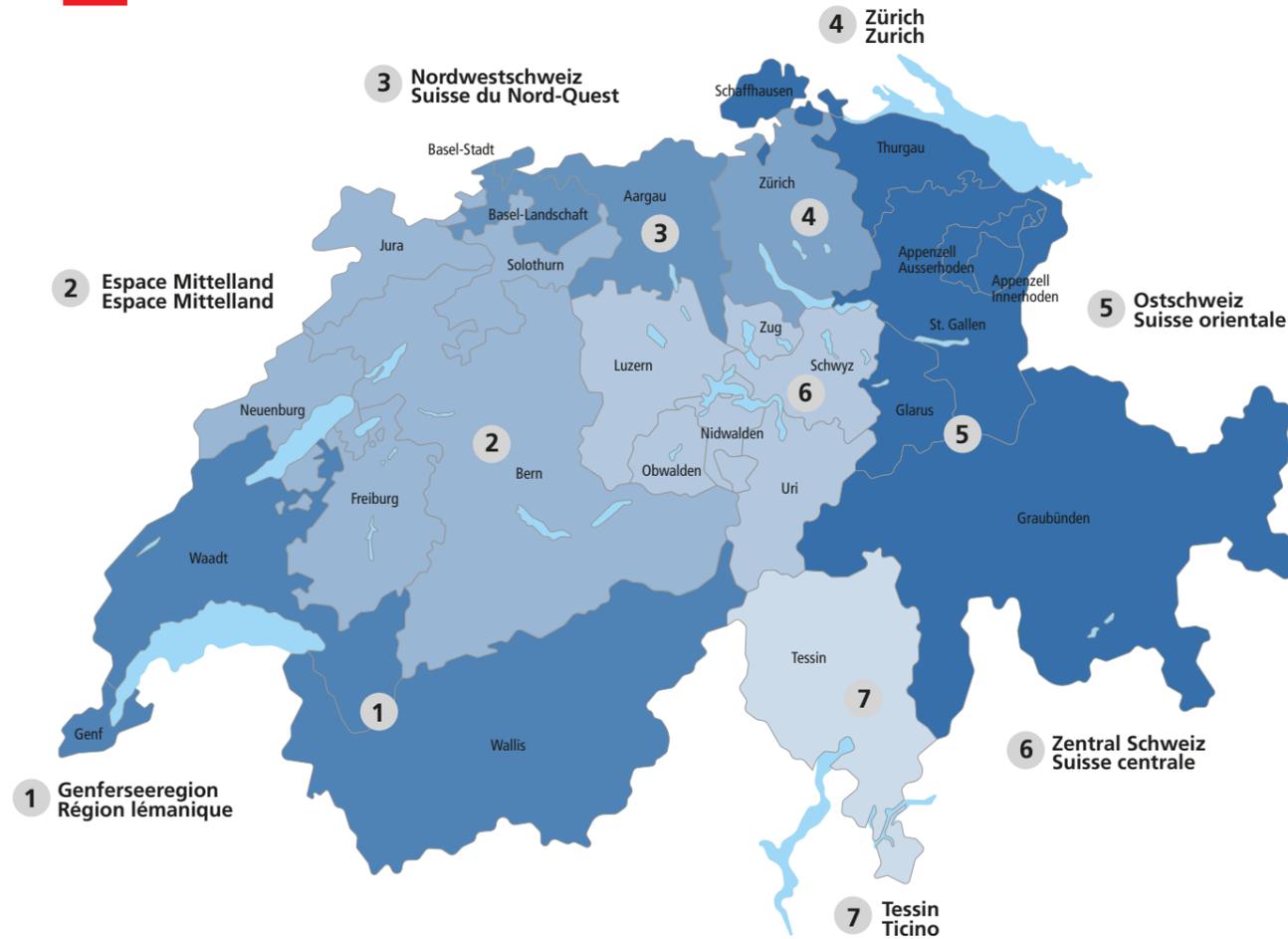
Dr méd. dent. <b>Bangert Rainer A.</b>	4600 Olten
Dr méd. dent. <b>Bannwart Frank</b>	9000 St. Gallen
Dr méd. dent. <b>Bertschinger Marco</b>	9000 St. Gallen
Dr méd. dent. <b>Bozin Mirko</b>	2000 Neuchâtel
Dr méd. dent. <b>De Siebenthal Yann</b>	1180 Rolle
Dr méd. dent. <b>Laederach Veera</b>	4051 Basel
Dr méd. dent. <b>Siegenthaler Thomas</b>	4054 Basel
Dr méd. dent. <b>Turegard Fredrik</b>	8200 Schaffhausen

## Circonscription électorale 8 | Tierärzte Sièges | 2

Dr méd. vet. <b>Indermauer Beat</b>	8320 Fehraltorf
Dr méd. vet. <b>Wehrle Martin</b>	6422 Steinen

## Circonscription électorale 9 | Chiropracteurs Sièges | 1

Dr <b>Aymon Michel</b>	1700 Fribourg
------------------------	---------------



1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

FMH Services (Insurance)  
Roth Gygax & Partner AG  
031/959 50 00  
Thomas Roth, Sergio Kaufmann  
Moosstrasse 2, 3073 Gümligen  
mail@fmhinsurance.ch  
Berater in der ganzen Schweiz

3, 5

Bucher & Strauss Versicherungen AG  
061/363 40 75  
Daniele Simone, Fredy Grossenbacher  
Grellingerstrasse 9  
4052 Basel  
info@bucher-strauss.ch  
Filiale in Frauenfeld TG

1

R.C. Pont Assurances Sàrl  
022/860 88 22  
Roger, Berivan & Samuel Pont  
Route de Jussy 29, CP 128  
1226 Thônex  
info@rcpont.com

2, 3, 4, 5, 6, 7

ACADEMIX Consult AG  
071/242 71 40  
Rainer Lentens  
Gartenstrasse 8, 9000 St. Gallen  
contact@academix.ch  
Filialen in AR, BE, BS, LU und ZH

2, 6

Ärzteberatungsstelle ABC  
Bühler & Partner AG  
041/368 56 56  
Erwin Bühler, Thomas Balz  
Luzernerstrasse 24, 6330 Cham  
e.buehler@a-b-c.ch  
Filiale in Kappelen BE

1

Assurances Thurre & Pancera Sàrl  
021/654 21 54  
Igor Pancera  
Ch. de Rovéréaz 5, CP 251  
1000 Lausanne 12  
info@thurre-pancera.ch

2, 4, 6

GFP mediconsul GmbH  
034/420 30 40  
Andres Suter  
Solothurnstrasse 3  
Postfach 452, 3422 Kirchberg  
suter@gfp.ch

1

AssCoGest Sàrl  
024/472 45 20  
Jacques Nater  
Chemin des Grillons  
1872 Troistorrens  
info@asscogest.ch

1

ACSA  
022/734 20 47  
Michel A. Tornare, Alain Prudent  
57, rue Moillebeau, 1209 Genève  
m\_tornare@bluewin.ch

1

SFAERAS experts-conseils  
022/990 06 06  
Alexandre Bryner, Stéphane Losey  
12, av. Alfred-Cortot  
1260 Nyon  
administration@sfaeras.ch

2

360 Degrés SA  
022 525 73 60  
Kevin Brisac  
Route du Grand-Lancy 59  
1212 Lancy  
k.brisac@360-degres.ch

3

UAP Unabhängige Allfinanz Partner AG  
061/756 66 44  
René Scheidegger  
Rüttelstrasse 18  
Postfach 360, 4416 Bubendorf  
uap@uap.ch

4

Ärzte-Beratung Mark & Michel  
044/213 20 60  
Peter Michel, Gion Pagnoncini  
Löwenstrasse 25  
Postfach, 8021 Zürich  
info@markmichel.ch

4

Salt & Partner  
044 / 838 40 10  
insure@salt-partner.ch  
Engimattstrasse 22  
8002 Zürich

6

Franzelli AG  
041/211 11 55  
Marco Franzelli  
Seidenhofstrasse 14  
6003 Luzern  
info@franzelli.ch

7

GFP mediconsul  
091/960 23 23  
Alessandro Del Villano, Mirko Di Giorgio  
Via Generale Guisan 16, CP 266  
6932 Breganzona  
info@gfpmediconsul.ch

1

PlaGestHy Assurances Sàrl  
021/703 30 70  
Pascal Xanthopoulos, Philippe Gay  
Route de Prilly 25, case postale 218  
1203 Crissier  
info@plagesthy.ch

2

B&S Associés SA  
058/911 08 20  
Cédric Boss, Pierre-André et Benoit Steiner  
Place Coquillon 2, CP 1816  
2000 Neuchâtel 1  
info@bs-associés.ch

4

Neidhart & Rüttimann  
Partner AG  
044 226 90 90  
Rico Rüttimann  
info@rnup.ch  
Bankstrasse 4  
8400 Winterthur

4

Horndasch & Partner AG  
044/225 60 70  
Marcel Schönenberger, Hans Kuster  
Engimattstrasse 22, 8002 Zürich  
info@horndasch.ch

5

AssurFinanz Swiss AG  
081/284 90 90  
Venanzio Rossi  
Ringstrasse 35b  
Postfach 201, 7004 Chur  
info@assur-finanz.ch

7

Assiconsult SA  
091/922 74 17  
Giuseppe Vecchi  
Via Balestra 31, CP 5074  
6901 Lugano  
giuseppe.vecchi@assiconsult.ch

7

Assimedia SA  
091 756 20 80  
Enrico Pelloni  
Via della Posta 16  
6600 Locarno  
info@assimedia.ch

2

Shansa SA  
032/753 10 00  
Manuel Pomeranz, Patrick Catalioto  
Rue Eugène-de-Coulon 1  
2022 Bevaix  
info@shansa.ch

3

Profex Broker AG  
062 769 02 02  
info@profexbroker.ch  
Nordstrasse 14  
4665 Oftringen

4

Meier & Partner Versicherungstreuhand AG  
043/266 80 40  
René Meier, Michel Meier  
Kohlrainstrasse 10, 8700 Küsnacht  
info@mpvag.ch

4

Swiss Independance AG  
043/499 23 00  
Philippe Mühlemann  
Seefeldstrasse 219  
8008 Zürich  
philippe.muehlemann@swissindependance.ch

6

Neupa Beratungs AG  
041/211 10 50  
Gerold Leuthold  
Baarerstrasse 137  
Postfach 2451, 6302 Zug  
gerold.leuthold@neupa.ch

A large, solitary tree stands in the center of a mountain valley. The tree has a thick, gnarled trunk and a dense, rounded canopy. The valley is surrounded by steep, rocky mountainsides covered in sparse vegetation. The sky is overcast with soft, diffused light. The overall scene is serene and majestic.

*Acer pseudoplatanus –  
un solitaire robuste,  
noble et séduisant*

Société coopérative Caisse-Maladie  
des Médecins Suisses, établie à Saint-Gall

Oberer Graben 37  
Postfach 2046  
9001 St. Gallen

T 071 227 18 18  
[www.saekk.ch](http://www.saekk.ch)  
[info@saekk.ch](mailto:info@saekk.ch)